

Budget primitif 2026

Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Le 21 avril deux-mille-vingt-six à 10h00 au CDG66, 35 bd St Assisclle-Centre Del Món salle de conférence - 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 08 avril 2026 sous la présidence de M. Robert GARRABÉ,

-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28

-Nombre de membres présents : 14

-Nombre de membres votants : 16

Membres titulaires du Conseil d'administration :

Présents

Collège des communes affiliées

Titulaires :

M. Robert GARRABÉ, Président

M. CALVET Guy, M. PLA Raymond, M. TAHOCES Antoine, M. PIQUET Philippe, M. PORTEIX Yves, M. VILA Jean, Mme COSTA Marie, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine, M. NIFOSI Christian, M. REMEDI Bernard,

Collège des établissements affiliés

M. PUGINIER Jean (*suppléant de M. LOPEZ Jean-Jacques*),

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art23 – LOI 84-53 modifiée)

Mme ROLLAND Martine (*SDIS66*), Mme SADOURNY Marie-Pierre (*CD*),

Absents excusés

Collège des communes affiliées

M. BILLES Jean-Paul, M. CHAMBON Jean-Louis, M. GALAN Bruno, M. PAILLES Roger, M. THIBAUT Jean-Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M. GARSAU Jacques, M. OLIVE Robert,

Collège des établissements affiliés

M. ROQUE Jean, M. LOPEZ Jean-Jacques, M. PUIG Louis,

Collège spécifique des adhérents au socle commun (art 23 IV – loi 84-53 modifiée)

M. DUSSAUBAT François (*Perpignan*), M. LACAPERRE Rémi (*CD*), M. RALLO François, Mme BACH Marie.

Représentés ayant donné pouvoir

M. OLIVE Robert à M. Robert GARRABÉ

M. BILLES Jean-Paul à M. PORTEIX Yves

Personnalités invitées

M. Clément STOLBOWSKY, Directeur Général des Services du Centre de Gestion 66

M. Nasser AFIF, Directeur Général Adjoint du Centre de Gestion 66

Conseil d'Administration du 21 avril 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R1612-39,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°334_DE 25022026 en date du 25 février 2026 actant la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 du CDG66,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°338_DE 21042026 en date du 21 avril 2026 approuvant le compte de gestion 2025,

Vu la délibération du Conseil d'administration n°339_DE 21042026 en date du 21 avril 2026 approuvant le compte administratif 2025,

Vu le rapport présenté au Conseil d'administration.

Considérant, le budget doit être adopté dans les 10 semaines suivant le débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le projet de budget primitif 2026 du CDG66 est proposé tel que suit :

• **Fonctionnement**

RECETTES		7 015 685.63€
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 510 040.65€
013	Atténuation de charges	97 000.00€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 357 561.40€
74	Dotations et participations	40 083.58€
75	Autres produits de gestion courante	9 000.00€
77	Produits spécifiques	2 000.00€
DÉPENSES		7 015 685.63€
011	Charges à caractère général	1 703 689.55€
012	Charges de personnel	3 883 690.83€
65	Autres charges de gestion courante	673 305.25€
67	Charges spécifiques	15 000.00€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	740 000.00€

- Investissement

RECETTES		1 529 742.89€
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	784 028.19€
040	Opérations d'ordre et transfert entre section	740 000.00€
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 714.70€
DÉPENSES		335 000€
20	Immobilisations incorporelles	150 000.00€
21	Immobilisations corporelles	85 000€
23	Immobilisation en cours	100 000.00€

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE DE :

Article 1 :

- Adopter les dispositions budgétaires du budget primitif 2026 telles que présentées,

Article 2 :

- Préciser que le vote des crédits en section de fonctionnement et d'investissement s'effectue au niveau du chapitre budgétaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PERPIGNAN, le 21 avril 2026

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
des Pyrénées Orientales,

Robert ARRABE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège du CDG66
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Site internet : cs.06.26

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260421-DE-341-21042026-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

341_DE 21042026

P3/3